



APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-84

PV N° 18 DU SAMEDI 17/07/2020

APPEL N°1 (2020/2021)

Composition de la Commission d'Appel en date du lundi 12/07/2021 à 18h00
M. BERTHON Fabrice, Président de la Commission d'Appel,
M. BERTOLOTTI Bernard, secrétaire de séance.
M. PERRET Jean Marc

Appel du club de ANDREZIEUX BOUTHEON FC, suite à la décision de la Commission des règlements du District de la Loire, en séance du lundi 21 juin 2021, affaire n°3 E.S VEAUCHE (N°504377) contre ANDREZIEUX BOUTHEON FC (N°508408), match n°23352804 du samedi 12 juin 2021 à 16h, ¼ de finale de la Coupe de la Loire.

Réserves du club de l'E.S VEAUCHE sur la qualification de joueurs du club d'ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.

La Commission a pris connaissance de l'appel pour le déclarer recevable sur la forme.

Présents pour le club de ANDREZIEUX BOUTHEON.

Monsieur RICCO Romain (2568630975) entraîneur U18.
Monsieur GEORGES Jean Noel (170008020) dirigeant U18.

Présent pour la Commission des règlements :

Messieurs GUIOTTO Serge, SERAFINO Sidoni.

Représentant du Comité Directeur du District de la Loire :

Monsieur MORETON Marc.

Les représentants de la Commission des règlements, et Monsieur MORETON Marc, n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

La Commission d'Appel décide :

Après avoir entendu les représentants du club de ANDREZIEUX BOUTHEON FC, que nous considérons de bonne foi eu égard aux explications apportées ce jour.
De la méconnaissance de leur part, des décisions prises lors du COMEX en date du 24 mars 2021.
De la stricte application des règlements.

La Commission d'Appel confirme les sanctions prises par la Commission des règlements à savoir : Match perdu par pénalité au club (508408) ANDREZIEUX-BOUTHEON F.C, amende 60 euros.

Gain du match au club de l'E.S VEAUCHE.

Frais de dossier au club (508408) ANDREZIEUX BOUTHEON FC amende : 40 euros.

Pas de Frais de dossier administratif à l'encontre de ANDREZIEUX BOUTHEON FC.